

Séance du 28 mars 2014.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL : ELECTION DU MAIRE, FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS, ELECTIONS DES ADJOINTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Foufflin-Ricametz proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans le lieu de réunion habituel sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur de MAGNEVAL, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclaré installer Mesdames DUCROCQ Nathalie, LELOIR Josette, REMONT Jeanne-Marie et Messieurs de PLASSE Philippe, DUCAMPS Tanguy, DUPONT Patrick, DURANEL Bertrand, GAMMELIN Gianni, LAGACHE Claude, SENECHAL David, VISEE Emmanuel dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur LAGACHE Claude, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la Présidence.
Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Madame Nathalie DUCROCQ.

ELECTION DU MAIRE :

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues à l'article L. 2122-4 et L. 2122-7 du même code.

Monsieur le Président fait appel à candidature : Monsieur de PLASSE Philippe se porte candidat.
Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur de PLASSE Philippe ayant obtenu la majorité absolue a été immédiatement installé.

DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Président stipule qu'aux termes de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil détermine le nombre d'adjoints. Pour la commune, le nombre d'adjoints est de trois maximum. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide de fixer à 2 le nombre d'adjoints.

ELECTION DU 1ER ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur de PLASSE Philippe, élu Maire, à l'élection du 1er adjoint.

Monsieur le Maire fait appel à candidature : Monsieur DURANEL Bertrand se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Monsieur DURANEL Bertrand a obtenu 10 voix. Monsieur DURANEL Bertrand ayant obtenu la majorité absolue, a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2EME ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur de PLASSE Philippe, à l'élection du 2nd adjoint.

Monsieur le Maire fait appel à candidature : Monsieur LAGACHE Claude se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Monsieur LAGACHE Claude a obtenu 10 voix. Monsieur LAGACHE Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été immédiatement installé.